RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-51**	**Objet : Festivités du 14 juillet** **Contrat d'engagement de l'orchestre Nuit de Folie**

Date de la convocation : 07/05/2024
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Isabelle JALLAIS-GUILLET, adjointe au maire
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
	Patrick MARTEAU	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
	Patrice COUVRAT	Sylvie FAILLAUFAIX
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET, maire-adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation par la commune des festivités de la fête nationale, le dimanche 14 juillet 2024 et précise que lors de cette manifestation, l'animation sera assurée par un orchestre.

Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET indique que la commission animation a sélectionné « Nuit de Folie » qui s'engage :
- à assurer la partie musicale du bal de 20h à 22h pendant le repas et de 23h30 à 01h00 après la déambulation,
- à assurer une prestation de qualité,
- à fournir une liste complète de la composition de l'orchestre avec les coordonnées et cachet de chaque artiste afin que la mairie puisse effectuer la déclaration de GUSO

La mairie s'engage :
- à fournir le matériel logistique à la prestation de l'orchestre (scène, barrières de sécurités, alimentations électriques, emplacements véhicules...)
- à fournir les repas et les bouteilles d'eau pour les artistes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :
- ***approuve les termes du contrat d'engagement pour les festivités du 14 juillet joint en annexe entre la commune de Saint-Gervais-la-Forêt et l'orchestre Nuit de Folie***
- ***autorise monsieur le maire ou son représentant à signer cet engagement et toutes pièces afférentes.***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 16/05/24
Publié le 16/05/24

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 14/05/2024
Le maire, ,
Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,
Isabelle JALLAIS-GUILLET

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORÊT (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240516-DEL51-2024-DE
Date de réception préfecture : 16/05/2024